

Maison des Damganais

Le programme pour lequel la municipalité a été élue en 2014 comporte cette future construction située au Champ Creiss et destinée en priorité au réseau associatif qui contribue toute l'année à la vie de notre Commune.

L'implication au quotidien des membres de ces associations et les demandes de plus en plus nombreuses d'espaces adaptés font que ce projet est aujourd'hui nécessaire et très attendu.

Un groupe de travail constitué de Damganais a été mis en place par la municipalité. La commune a été aidée dans ce dossier par le CAUE 56 et notamment une architecte conseil.

Le groupe de travail a donné ses conclusions aux élus lors d'une réunion le 10 mars 2016.

Le projet a été présenté aux associations le 22 avril.

Le 28 avril, les riverains ont été réunis et ont pu formuler leurs remarques. Je leur ai précisé que l'implantation de la structure serait accompagnée d'un réaménagement des rues avoisinantes tant sur le plan du stationnement que du sens de la circulation.

La question de la Maison de Damganais a été abordée lors de notre réunion publique au Loch, le 29 avril, devant 150 Damganais présents.

Le groupe de réflexion réuni le 3 juin a permis de finaliser le programme et de rédiger un cahier des charges prenant en compte les demandes exprimées dans le cadre d'une enveloppe financière raisonnable.

Le 7 juillet, une réunion à laquelle étaient invités tous les élus a permis de présenter et de valider le programme retenu.

Le choix de l'implantation du champ Creiss résulte de sa localisation au centre bourg et de notre volonté de faire vivre Damgan et son bourg, de le redynamiser. Le terrain étant propriété communale, il n'engage pas de frais d'acquisition pour la collectivité. Si certains riverains peuvent évoquer des nuisances, « voix, musique », les techniques de constructions actuelles permettent de maîtriser parfaitement cette donnée, ce qui a été précisé dans le cahier des charges rédigé par le groupe de réflexion.

Il n'existe pas sur notre commune d'autre site aussi bien adapté que le Champ Creiss. Il est parfois évoqué le Loch, mais la fragilité juridique de cet emplacement, la loi littorale, la coupure verte, ne permettent pas de nouvelles constructions et le complexe sportif est destiné aux activités sportives. Quant aux Corsaires, le bâtiment se prête peu aux activités des associations et surtout au nombre d'associations présentes sur notre commune.

Les réhabilitations de bâtiments existants et notamment celui des Corsaires seraient onéreuses, compte-tenu des contraintes réglementaires et techniques de bâtiments dont la conception est aujourd'hui inadaptée à cet usage et n'apporteraient pas de réponse satisfaisantes aux besoins exprimés.

Construire un équipement en périphérie du bourg n'aurait pas de sens et ne permettrait pas aux personnes à mobilité réduite de s'y rendre dans, alors qu'elles

participent activement à la vie locale.

Notre projet maintiendra les manifestations festives extérieures qui se déroulent pendant l'été (vide-greniers, fest-noz, marchés hebdomadaires, Festival Bretagne Sud, fête du modélisme...)

Ce projet conservera, dans sa partie centrale un très large espace réservé au stationnement des véhicules. La Commune réfléchit aux besoins en places de parking sur ce secteur ; elle a acquis à cet effet une parcelle rue de récifs, et associera les riverains aux résultats des études entreprises.

Fait à Damgan le 18 Octobre 2016

Jean-Marie Labesse